



AU MENU A LA MA AUXERRE

Surveillant brûlé à l'iniquité sur un lit d'insécurité

En hors d'œuvre, vous prendrez un peu de mise en insécurité et de résurrection du mode dégradé avec un service de nuit à 3 agents quand la règle impose un service de nuit à 4.

En effet, le lundi 17 avril, les agents se sont retrouvés à 3. Le service des agents a trouvé un agent volontaire pour faire la nuit, puis l'a rappelé afin de lui dire qu'une solution avait été trouvée.

Le chef d'établissement a donné pour consigne que ce collègue ne fasse pas d'heures supplémentaires et a refusé que ce dernier soit rappelé.

Cet agent était pourtant volontaire et il était possible de lui mettre un repos pour palier à ces 12h qu'il aurait fait afin que ses collègues ne soient pas à 3. Il semblerait qu'un peu de sécurité soit déjà beaucoup trop demander à notre chef d'établissement...

En plat de résistance, vous prendrez bien un peu de manquement à la règle avec un surplus d'insécurité.

Il y a quelques temps, l'équipe de 4 agents a vécu une nuit plus que difficile lorsqu'elle s'est vue dépourvue de 2 agents pendant le service nuit quand il a fallu procéder à une extraction médicale.

Comme si cela ne suffisait pas, la direction a décidé d'abaisser le niveau d'escorte de la personne détenue peu importe la sécurité des 2 agents qui auraient dû être accompagnés d'un 3ème personnel.

Qu'en est-il de la règle et de la sécurité de l'établissement quand une personne détenue montre qu'elle a de l'argent, à savoir des billets de 20 euros, que le gradé en réfère à son supérieur hiérarchique et que ce dernier ne fait pas procéder à la fouille de cette personne détenue ?



En dessert, nous vous proposons un peu d'iniquité parfum vendetta.

Le planning prévisionnel des agents prévoit un rythme jour/jour/nuit mais il est pourtant fréquent que certains agents se voient retirer leurs nuits, et positionnés sur une 3ème journée afin que d'autres agents fassent une nuit. Les agents bénéficiant de nuits supplémentaires (une petite quinzaine de nuits en un mois pour un seul surveillant quand même !) , sont très souvent des surveillants acteurs appartenant à une brigade dite « autonome ». Nous ne comprenons guère l'intérêt de planifier des surveillants acteurs la nuit.

Tant en terme d'observation que pour l'organisation d'entretien nous avons du mal à conceptualiser la pertinence de cette tranche horaire.

Maintenant, peut-être que si l'esprit supérieur de notre chef d'établissement daignait procéder au tirage au sort et s'abaissait à organiser un CSA, sans doute que nous autres pauvres hères, aurions une chance de comprendre.

Pour le moment ce que nous comprenons est assez flou.

Monsieur le chef d'établissement, nous réclamons depuis des mois de l'équité et de la sécurité. Pourtant vos décisions traduisent une volonté contraire. Avec un effectif quasiment complet, vous parvenez à épuiser vos personnels et à les mettre en danger ! Nous hésitons, est-ce votre inexpérience qui est en cause et vous ne voyez pas le drame qui se profile ou êtes-vous reclus dans votre vendetta personnelle, obnubilé par l'idée que vous détenez le monopole des bonnes idées ... Pensez-vous réellement que le dialogue social consiste à ce que les OS se couchent à vos pieds et vous cirent les pompes ?

Enfin, en digestif, nous vous proposons #BalanceTonCE.

FO Justice souhaite attirer votre attention sur le fait que refuser des nuits à un agent en invoquant une motivation basée sur son sexe s'appelle de la discrimination. A bon entendeur...

